



# Positions et propositions du SNSPP-PATS 74 RI/RO 2024

## RO :

- Au sujet des PO, nous ne souhaitons pas les voir diminuer alors que le service connaît une hausse des interventions de 19% sur quelques années et que l'attractivité de la Haute-Savoie, tant vantée par Monsieur le Président Saddier, ne va faire que contribuer à cette augmentation dans les années à venir. Nous soutenons toutefois l'augmentation des PO dans les CSP en journée.
- Nous souhaitons conserver les départs types incendies à 6 SP au FPT ( 1 CATE / 1 COD1 / 2 Ceq / 2 Eq), avec une adaptation du CODIS en fonction des effectifs dans le CIS de secteur et de la nature du départ. Par exemple, si le CIS de secteur ne peut assurer le départ INC qu'à 4 (1 CATE / 1 COD1 / 1 Ceq / 1 Eq) et que le motif d'appel (feu de poubelle en plein air sans risque de propagation par exemple) ne laisse pas penser à la possibilité de développement du feu, alors le CODIS ne complète pas le départ par un autre engin.
- Nous souhaitons conserver les départs SAP (quel que soit le motif, carence d'ambulance privée par exemple) à 3 SP.
- Nous souhaitons que le Service définisse des règles claires quant à l'engagement des VSAV sur les carences d'ambulances privées afin que ces engagements ne nuisent pas à la capacité de réponse du SDIS sur ses missions exclusives.
- Départs types MEA : La notion de sauvetage est abordée, alors que l'une des missions du MEA est de couper la propagation. En termes de propagation du feu, quelles différences sont faites entre, une explosion dans un bâtiment agricole et un bâtiment industriel, ou un feu de bâtiment agricole et un bâtiment industriel ou encore entre un feu dans un immeuble et dans un ERP ? Au regard des missions confiées au MEA, de leur éloignement vis-à-vis des secteurs ruraux où se situent majoritairement les exploitations agricoles, leur retrait n'est pas justifié. La présence du public et la notion de sauvetage sont liées, d'autant plus que l'on impose des voies échelle à certains ERP, le retrait du MEA pour un feu dans un ERP n'est donc pas justifié non plus.
- Nous notons l'absence d'un échelon commandement pour le départ FDF à 2 CFF, pourquoi ?
- Nous pensons qu'il serait judicieux de préciser l'engagement automatisé des équipes spé (GELD et USAR) sur certains départs types (explosion, feu de parking, tunnel, accident routier lourd, train...).

## RI :

- Nous souhaitons que le taux d'équivalence de la garde 24 soit fixé à 19h, dans le cas contraire, nous voulons le maintien du régime actuel.
- Nous souhaitons que le calcul du temps de travail suite à un arrêt maladie soit revu.
- Nous souhaitons discuter de la semaine de 4 jours.
- Nous souhaitons discuter des règles d'octroi des disponibilités pour raison personnelle et de leur flexibilité.
- Nous souhaitons travailler sur les notions de garde simple / garde active.
- Nous souhaitons travailler sur la méthode de pose des congés annuels et leur décompte.
- Nous souhaitons que les agents puissent bénéficier au besoin d'un forfait "trajet" lors du deuil d'un proche.
- Nous souhaitons que le règlement des équipes spécialisées soit discuté.

## Le SNSPP-PATS 74